

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **5e jour du mois de février 2018**, à la Salle du Conseil, à compter de 19 h 30. sont présents :

- monsieur le maire suppléant Jean Roy
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Hugues Grimard, maire

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2018-016 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

2018-017 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 tel que rédigé.

Adoptée

2018-018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2018 tel que rédigé.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Commission Municipale du Québec - Avis de jugement - Corporation de la ressource intermédiaire d'hébergement de la MRC d'Asbestos

Régie des alcools, des Courses et des Jeux - Demande de permis d'alcool pour Sports CBA

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Aucune demande des contribuables.

2018-019

PROJET DE JARDIN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la demande du Service Budgétaire Populaire des Sources et de l'école la Passerelle concernant un projet de jardin communautaire;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour objectifs de contribuer à bâtir la sécurité alimentaire, créer un lieu d'échange et de partage de savoir-faire, contribuer à la qualité de vie du quartier, offrir une alternative collective pour déjouer l'endettement et faire découvrir aux enfants le cycle complet des aliments;

CONSIDÉRANT que le projet est d'aménager des jardinets pouvant être utilisés par la communauté en complément du potager aménagé depuis trois ans à l'école la Passerelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 500 \$ au projet de Jardin communautaire de l'école la Passerelle, ce montant provenant des fonds recueillis lors du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2018-020**GALA D'EXCELLENCE DU PHÉNIX**

CONSIDÉRANT que l'école secondaire de l'Escale souligne l'effort et l'engagement de plusieurs de ses élèves chaque année lors de son gala de l'Excellence du Phénix ;

CONSIDÉRANT que lors du gala, la Ville d'Asbestos souligne les efforts d'une personne qui s'est démarqué par son rayonnement dans la communauté en offrant le prix ambassadeur de la Ville d'Asbestos ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos offre une bourse de 250 \$ pour le prix ambassadeur de la Ville d'Asbestos lors du gala de l'Excellence du Phénix de l'école secondaire de l'Escale qui aura lieu le 31 mai prochain.

Adoptée

2018-021**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DES MOIS DE DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour les mois de décembre 2017 et janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

DÉCEMBRE 2017

- Administration municipale	1 516 006,58 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de décembre 2017:	1 516 006,58 \$

JANVIER 2018

- Administration municipale	1 946 401,09 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de janvier 2018:	1 946 401,09 \$

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT 2018-XXX ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE À L'INTENTION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Un projet de règlement étant déposé séance tenante, le conseiller Jean-Philippe Bachand donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption du règlement 2018-XXX établissant le code d'éthique et de déontologie à l'intention des élus de la Ville d'Asbestos (révisé).

2018-022

CONTRIBUTION AU CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS ET REMBOURSEMENT DES REVENUS DE TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partenaire du Centre récréatif d'Asbestos (Aréna Connie Dion) avec la Ville de Danville en contribuant au fonctionnement de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la décision de la Commission municipale du Québec de ne pas accorder l'exemption des taxes foncières au Centre récréatif d'Asbestos, ce dernier doit payer des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos entend remettre en subvention au Centre récréatif d'Asbestos le fruit des taxes municipales provenant du Centre récréatif d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la contribution de la Ville d'Asbestos pour l'année 2018 au Centre récréatif d'Asbestos soit de 142 500 \$ et déboursé de la façon suivante :

Janvier : 67 500 \$

Avril : 25 000 \$

Juin : 50 000 \$

QUE la Ville d'Asbestos remettre en subvention au Centre récréatif d'Asbestos, 100 % des taxes municipales provenant du Centre récréatif d'Asbestos.

Adoptée

2018-023

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 12 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encre 20 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25,4 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur:

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur:

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'IL est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le projet PRÉE organise, du 12 au 16 février 2018, la 9^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème *Vos gestes, un + pour leur réussite*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

DE PROCLAMER que les 12, 13, 14, 15 ET 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'APPUYER le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires - afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

DE faire parvenir copie de cette résolution au Projet Partenaire pour la réussite éducative.

Adoptée

2018-024

NOMINATION DE MONSIEUR JONATHAN PERREAULT ET DE MONSIEUR CHARLES-ANTOINE LAVIGNE À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le Conseil municipal d'Asbestos nomme monsieur Jonathan Perreault et monsieur Charles-Antoine Lavigne à titre de représentants de la Ville d'Asbestos auprès de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos, pour un terme de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adoptée

2018-025

NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE BENOIT À TRANSBESTOS

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a demandé au Conseil municipal de lui proposer une personne pour siéger au conseil d'administration de Transbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil municipal d'Asbestos propose que le conseiller Pierre Benoit soit nommé au sein du conseil d'administration de Transbestos.

Adoptée

2018-026

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-219 RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2018-269 modifiant le règlement 2014-219 règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux (ajout de rues);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-269

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-219 :
RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES
HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMIN MUNICIPAUX (AJOUT DE RUES)**

ATTENDU que la Loi sur les Véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route sur les chemins municipaux et en détermine les conditions;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 6 du 1^{er} alinéa de l'article 11 de la Loi sur les Véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.2) et du paragraphe 14 du 1^{er} alinéa de l'article 626 du Code de la Sécurité routière (CRS), une municipalité locale peut, par le règlement, permettre sur tout ou en partie d'un chemin public, la circulation de véhicules hors route dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Jean-Philippe Bachand lors de la séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, par le présent règlement, le Conseil municipal d'Asbestos ordonne et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ANNEXE 1

Le règlement numéro 2014-219 : Règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux est modifié de la façon suivante :

L'annexe 1 est modifiée afin de remplacer la carte de l'annexe 1 par les deux cartes suivantes intitulées:

Annexe 1: Rues publiques où les véhicules hors route sont autorisés à la circulation (VTT)

Annexe 1: Rues publiques où les motoneiges sont autorisées à la circulation

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Annexe 1: Rues publiques où les véhicules hors route sont autorisés à la circulation (VTT)



Annexe 1 - Rues publiques où les motoneiges sont autorisées à la circulation



Adoptée

**2018-027
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-270 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION
DES AVIS PUBLICS**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2018-270 concernant les modalités de publication des avis publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-270

RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU qu'une Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 345.1 à 345.4 de la Loi sur les cités et villes, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté à une séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2018;

ATTENDU qu'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été donné à une séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2018;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1 – Avis publics assujettis :

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Ville d'Asbestos.

ARTICLE 2 – Publication

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter du 1^{er} mars 2018, uniquement publiés sur le site Internet de la Ville d'Asbestos.

ARTICLE 3 – Appels d'offres

Malgré les dispositions de l'article 1 du présent article, les avis d'appels d'offres publics devront être publiés dans le journal Constructo ou toute autre publication le remplaçant, s'il y a lieu.

ARTICLE 4 – Information des citoyens

Afin d'aviser adéquatement les citoyens, deux avis mentionnant cette décision seront publiés dans le journal Actualités l'Étincelle avant le 1^{er} mars 2018.

ARTICLE 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Adoptée

2018-028

PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'ENTREPRENEURIAT DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources désire mettre en place un plan de visibilité aux villes de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce plan de visibilité permettra de créer un lien direct avec les entrepreneurs, fermes, travailleurs autonomes et entreprises de la région ce qui favorisera le développement économique de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos adhère au plan de visibilité de la MRC des Sources pour un montant de 1 000 \$.

Adoptée

2018-029

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DES SOURCES - ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE D'ASBESTOS POUR 2018

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté le budget annuel de 2018 ainsi que le tableau des quotes-parts 2018 pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que la quote-part pour la Ville d'Asbestos pour l'année 2016 était de 524 403 \$ et que pour l'année 2017 était de 550 148 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

D'ACCEPTER de payer la quote-part de la Ville d'Asbestos au montant de 560 821 \$ à la MRC des Sources pour l'année 2018, et ce, aux dates d'échéances requises.

Adoptée

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-271 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LA MUNICIPALITÉ

Ce point est reporté pour adoption à une séance ultérieure.

2018-030

CONTRIBUTION 2018 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

DE VERSER un montant de 125 000 \$ à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. pour l'année 2018, lequel sera déboursé de la façon suivante :

Janvier : 45 000 \$	Avril : 40 000 \$	Juin : 40 000 \$
---------------------	-------------------	------------------

Adoptée

2018-031

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. a un programme de subvention aux entreprises qui s'installent à Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos confirme une contribution supplémentaire de 28 500 \$ pour l'année 2018 à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc pour financer le programme d'aide à l'établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT 2018-XXX DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS DES RUES MANVILLE OUEST ET DOYON

Un projet de règlement étant déposé séance tenante, le conseiller Jean-Philippe Bachand donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption du règlement 2018-XXX décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux de réfections des rues Manville Ouest et Doyon.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT 2018-XXX DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS DU BOULEVARD SIMONEAU

Un projet de règlement étant déposé séance tenante, le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption du règlement 2018-XXX décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection du boulevard Simoneau.

2018-032

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT: APPEL D'OFFRES 2018-01 - ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE USAGÉE

Des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ayant été demandées pour l'achat d'une rétrocaveuse usagée pour le service des travaux publics, elles ont été reçues, analysées et trouvées comme suit :

Entreprise	Montant avant taxes
Nortrax Québec inc.	114 695 \$
Toromont Cat	111 922 \$
Longus Estrie inc.	101 994 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'une rétrocaveuse usagée auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit, Longus Estrie inc., pour un montant de 101 994 \$ avant les taxes applicables.

Adoptée

2018-033

EMBAUCHE DE YANNICK VAILLANCOURT À TITRE DE TECHNICIEN EN TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos doit combler un poste de technicien en traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE monsieur Yannick Vaillancourt soit engagé à titre de technicien des eaux, et ce à partir du 5 février 2018 au taux horaire du 1^{er} échelon de la classe 1 en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2018-034

DEMANDE AU PAARM POUR UN SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉFECTION DU BOULEVARD SIMONEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos travaille à une remise à niveau de son réseau routier local depuis quelques années et que ce projet nécessite des sommes importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos projette des travaux de réfection sur le boulevard Simoneau;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du Boulevard Simoneau est estimé à 200 000 \$ et que ce projet représente une priorité pour la Ville d'Asbestos en raison de l'état de la chaussée et de l'utilisation de cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos adresse une demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal pour le projet de la réfection du boulevard Simoneau.

Adoptée

2018-035

RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU DOMAINE BOUDREAU POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Bertrand Boudreau pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation du réseau d'aqueduc pour le domaine Boudreau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos offre ses services professionnels pour le suivi du réseau d'aqueduc dans le domaine Boudreau à raison de 5 heures par semaine pour un montant forfaitaire de 2 493,29 \$ pour l'année 2018. Un taux horaire de 43,43 \$ s'appliquera dans le cas où un technicien intervient en cas de fuite sur le réseau.

Adoptée

2018-036

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES.

La Ville d'Asbestos a demandé des propositions pour la fourniture de personnel qualifié pour l'assistance technique dans ses installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos retienne les services de la firme Aquatech pour des services d'assistance technique d'un technicien sénior à l'exploitation des installations d'eau potable et des eaux usées à raison d'un maximum de 5 heures par semaine. Les taux applicables étant les suivants :

- Technicien sénior (>10 ans) : 55 \$/ heure
- Déplacement : 0,55 \$/ km
- Autre(s) dépense(s) : Au coûtant + 10 % adm

QUE cette entente est en vigueur jusqu'au 5 février 2019.

Adoptée

2018-037

TRAITEMENT DES EAUX : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA FOURNITURE DE PERSONNEL D'OPÉRATION À RAISON D'UNE PRÉSENCE DE QUARANTE HEURES (40) SEMAINE.

CONSIDÉRANT les besoins particuliers au niveau de l'opération des ouvrages de production d'eau potable et de traitements des eaux particulièrement due au fait que du personnel est nécessaire en continue pour assurer le bon fonctionnement des installations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos est allée en appel de propositions pour la fourniture de personnel d'opération à raison d'une présence de quarante heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos retienne les services de la firme Aquatech afin de fournir du personnel d'opération à l'exploitation des installations d'eau potable et des eaux usées à raison de 40 heures par semaine. Les taux applicables étant les suivants :

- Opérateur : 45 \$/ heure
- Déplacements : 0,55 \$ / km
- Astreinte de garde : 70 \$/semaine
- Autre(s) dépense(s) : Au coûtant + 10 % adm

QUE cette entente est en vigueur jusqu'au 5 février 2019.

Adoptée

2018-038

EMBAUCHE DU PERSONNEL D'HIVER 2018

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

D'AUTORISER l'engagement du personnel d'appoint du Service des loisirs de la Ville d'Asbestos pour la tenue des sessions d'activités de l'hiver 2018 comme suit :

Nom	Poste	Tarif
Lory Boisvert	Sauveteur national (SN) Moniteur	16,50 \$ 17,50 \$
Audrey Champagne	Préposée à l'accueil Sauveteur national (SN) Moniteur	11,25 \$ 16,00 \$ 16,00 \$
Simon Lux-Gélinas	Préposé à l'accueil Sauveteur national (SN) Moniteur	11,25 \$ 15,00 \$ 15,00 \$
Marilou Champagne	Préposée à l'accueil	11,25 \$
Megan Côté	Préposée à l'accueil Sauveteur national (SN) Moniteur	11,25 \$ 15,00 \$ 15,00 \$
Amélie Dubois	Monitrice activités aquatiques adultes	40 \$ / cours (Une heure de cours implique 1,5 h sur place et 0,5 h de préparation)
Alexandra Grenier	Responsable des activités aquatiques	16,00 \$
Éric Dolbec-Côté	Préposé à l'accueil Sauveteur national (SN)	11,25 \$ 15,00 \$
Angélique Côté	Préposée à l'accueil Sauveteur national (SN) Moniteur	11,25 \$ 14,00 \$ 14,00 \$
Clara Bélanger	Préposée à l'accueil Croix de bronze Assistant-moniteur	11,25 \$ 13,50 \$ 13,50 \$
Élodie Michel	Animatrice activités jeunesse et badminton	12,00 \$
Guillaume Boisvert	Animateur activités jeunesse	12,00 \$
Jérémy Gagné (dépannage de dernier recours pour remplacement)	Animateur activités jeunesse	12,00 \$

Adoptée

2018-039

AUTORISATION D'ÉVÈNEMENT : JOURNÉE DE VISIBILITÉ POUR LE MOUVEMENT SCOUT AU PARC DOLLARD

CONSIDÉRANT la demande faite par le mouvement Scouts - District de l'Érable afin d'organiser une journée d'activité en l'honneur du fondateur des Scouts au parc Dollard;

CONSIDÉRANT que cette activité est organisée dans le but de donner de la visibilité au mouvement Scouts d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que cette journée sera ouverte à la population d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos permette la tenue d'une journée d'activités extérieures organisée par les Scouts le 18 février prochain au parc Dollard. L'activité se déroulant de 8 h à 15 h.

Adoptée

2018-040**AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION DE LOCAUX POUR LES ORGANISMES DE LA VILLE D'ASBESTOS - ANNÉE 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos indexe de 1,5 % le coût de locations annuelles de local pour les organismes de loisirs pour l'année 2018, tel qu'il appert au tableau ci-après:

ORGANISMES	2016	2017	2018
Association des retraités	3 246 \$	3 280 \$	3 329 \$
Cadets	151 \$	153 \$	155 \$
Club de minéralogie	151 \$	153 \$	155 \$
Club Optimiste	151 \$	153 \$	155 \$
Club Photos	151 \$	153 \$	155 \$
Club de Scrabble	214 \$	100 \$	0
Ensemble Vocal Escouette	539 \$	546 \$	555 \$
Festival des Gourmands	1 298 \$	1 311 \$	1 331 \$
Harmonie	1 298 \$	1 311 \$	1 331 \$
Maison des jeunes	1 298 \$	1 311 \$	1 331 \$
Scouts	151 \$	153 \$	155 \$
Société d'histoire	151 \$	153 \$	155 \$
Troupe d'la Mine	539 \$	546 \$	555 \$

Adoptée

2018-041**FACTURATION FORFAITAIRE DES FRAIS D'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LOISIRS POUR LES MUNICIPALITÉS DE TINGWICK ET ST-GEORGES-DE-WINDSOR**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Tingwick et de St-Georges-de-Windsor paient annuellement à la Ville d'Asbestos des frais d'entente intermunicipale de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE Tingwick paie 100% et St-Georges-de-Windsor paie 50 % des frais supplémentaires de loisirs chargés par la Ville d'Asbestos à leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos facture des montants similaires chaque année à ces deux municipalités pour couvrir ces frais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a pris une entente avec Asbestos pour une facturation forfaitaire annuelle basée sur la dernière année, avec indexation annuelle sur trois ans afin de simplifier la gestion administrative du calcul des frais d'entente intermunicipale de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'OFFRIR aux municipalités de Tingwick et de St-Georges-de-Windsor de prendre une entente de facturation forfaitaire des frais annuels de loisirs pour leurs citoyens, sur le même principe que pour la Ville de Danville;

QUE le directeur des loisirs soit autorisé à négocier et à établir une telle entente avec lesdites municipalités pour les trois prochaines années, basée sur les sommes facturées annuellement pour les années antérieures;

QUE le Conseil municipal d'Asbestos adoptera cette entente au terme des négociations avec lesdites municipalités.

Adoptée

2018-042

CONTRIBUTION 2018 AUX ORGANISMES DE LOISIRS ET CULTURE D'ASBESTOS

En réponse aux demandes de subvention des organismes de loisirs et de culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

D'OCTROYER aux organismes de loisirs et de culture suivants les montants de subventions établis lorsque leurs formulaires de demandes seront déposés au service des loisirs et qu'ils auront été jugés conformes.

ORGANISMES	SUBVENTIONS ALLOUÉES POUR 2018
La Source d'Arts	4 500 \$
Les Sentiers Quatre Saisons	4 000 \$
Scouts et Guides d'Asbestos	3 600 \$
Club de Judo d'Asbestos	7 000 \$
Harmonie d'Asbestos	4 800 \$
Club de soccer Asbestos/Danville	40\$ par enfant d'Asbestos (Maximum 5 000 \$)
Club de ski de Fond	4 000 \$
Corridors Verts	2 000 \$

Adoptée

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017 ET DE JANVIER 2018

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier 2017	9	839 500 \$	839 500 \$
Février 2017	10	119 000 \$	958 500 \$
Mars 2017	13	574 000 \$	1 532 500 \$
Avril 2017	44	265 700 \$	1 798 200 \$
Mai 2017	85	2 355 752 \$	4 153 952 \$
Juin 2017	18	138 850 \$	4 292 802 \$
Juillet 2017	65	1 307 915 \$	5 600 717 \$
Août 2017	45	531 825 \$	6 132 542 \$
Septembre 2017	20	207 150 \$	6 339 692 \$
Octobre 2017	65	2 880 054 \$	9 219 746 \$
Novembre 2017	11	1 261 554 \$	10 481 300 \$
Décembre 2017	5	80 800 \$	10 562 100 \$

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier 2018	0	0 \$	0 \$

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2018-XXX CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES DANS LES SECTEURS DU CENTRE-VILLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2018-043

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-205 : 371 BOULEVARD SAINT-LUC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 371 boulevard Saint-Luc à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'avoir deux enseignes sur un côté de bâtiment ne faisant pas front à une rue et d'avoir deux enseignes plus grandes que 10 mètres carrés.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 17 janvier 2018 dans le journal Actualités l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 371 boulevard Saint-Luc à Asbestos.

Adoptée

2018-044

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-206 : 433 BOULEVARD INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 433 boulevard Industriel à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'avoir une marge avant de 7,5 mètres pour le bâtiment principal.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 17 janvier 2018 dans le journal Actualités l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 433, boulevard Industriel à Asbestos.

Adoptée

2018-045

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-207 : 435 BOULEVARD INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 435 boulevard Industriel à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'avoir une marge avant de 8,02 mètres pour le bâtiment principal.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 17 janvier 2018 dans le journal Actualités l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 435, boulevard Industriel à Asbestos.

Adoptée

2018-046

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-366 : ACHAT D'UN RÉSERVOIR DE MOUSSE, EXTINCTEUR CLASSE D ET REMORQUE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la résolution 2017-366 soit abrogée pour toutes fins que de droit.

Adoptée

2018-047

PROJET D'ÉQUIPEMENTS POUR RISQUES PARTICULIERS : ACHAT D'UNE REMORQUE D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE le territoire d'intervention du Service de Sécurité incendie d'Asbestos comprend des risques particuliers;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie désire se munir d'une remorque d'intervention pour risques particuliers;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées et se résument comme suit:

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Pro Remorque (9207-6587 Québec inc.)	3 621,99 \$
Remorques Laroche	3 400,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'achat d'une remorque auprès de Remorques Laroche pour le montant prévue à la soumission soit 3 400,00 \$ excluant les taxes.

Adoptée

2018-048

PROJET D'ÉQUIPEMENTS POUR RISQUES PARTICULIERS : ACHAT D'UN EXTINCTEUR DE CLASSE D

CONSIDÉRANT QUE le territoire d'intervention du Service de Sécurité incendie d'Asbestos comprend des risques particuliers;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie désire se munir d'équipements d'intervention pour risques particuliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'un extincteur Ansul sur roues usagé de 350 lbs de poudre MET-L-X (classe D) auprès de Jean-Pierre Bergeron pour un montant de 3 500 \$ excluant les taxes.

Adoptée

2018-049

PROJET D'ÉQUIPEMENTS POUR RISQUES PARTICULIERS : ACHAT DE 1 000 LITRES DE MOUSSE NIAGRA DE CLASSE A-B

CONSIDÉRANT QUE le territoire d'intervention du Service de Sécurité incendie d'Asbestos comprend des risques particuliers;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend l'achat de 1 000 litres de mousse Niagra de classe A-B;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées et qu'elles se résument comme suit:

Soumissionnaire	Prix avant taxes
CSE Incendie et Sécurité inc.	14 823,53 \$
Services Techniques incendies Provincial inc.	14 995,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos procède à l'achat de 1 000 litres de mousse Niagra de classe A-B auprès de CSE Incendie et Sécurité inc. pour un montant de 14 823,53 \$ ce prix excluant les taxes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Les responsables des Sentiers Quatre Saisons questionnent le Service de sécurité incendie concernant les interventions en cas d'accident.

Un citoyen se questionne sur les règlements d'emprunt.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Caroline Payer mentionne les activités à venir à la Bibliothèque municipale d'Asbestos.

Les conseillers Jean-Philippe Bachand et René Lachance invitent la population à la journée Plaisirs d'hiver qui aura lieu le 10 février prochain au parc Dollard.

Le conseiller Alain Roy annonce qu'une rencontre du Comité citoyen Alliance Magnésium a eu lieu.

Le conseiller Jean Roy mentionne les comités qui lui ont été attribués en tant que représentant de la ville à la MRC des Sources soit celui de la Corporation du Mont-Ham et il est également responsable du dossier tourisme et loisirs à la MRC des Sources.

2018-050

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 20 h 26.

Adoptée

M. Jean Roy, maire suppléant

Me Marie-Christine Fraser, greffière